

Kinshasa, le 9 Mai 2008

Intervention de l'Honorable BAMANISA Jean SAIDI à l'Assemblée Nationale.

Je considère que la séance de ce jour est à titre d'information du Gouvernement envers l'Assemblée Nationale. Ce document aurait dû passer par l'ECOFIN, puis par le Conseil des Ministres avant de l'envoyer à l'Assemblée Nationale. Une note d'information sur l'évolution du dossier aurait suffi, car la lecture de cette « Convention de collaboration » entraîne encore plus de confusion.

Constat : le gouvernement continue de manquer de méthode de communication. Tout semble désormais reposer sur cette « convention », dont découlera une joint venture, une SARL, Société par Actions à Responsabilité Limitée, mais le Ministre m'a contredit tout à l'heure en parlant d'une SPRL.

Le Gouvernement semble oublier que ceci est un moyen pour parvenir à ses objectifs : « les cinq chantiers », le DSCR, et les multitudes des programmes.

C'est ici l'occasion de rappeler que nous attendons que le Gouvernement par le Ministre du Plan, vienne répondre à la Question Orale sur la connaissance du ou des programmes adoptés sur le court, moyen et long terme ; pour que le peuple Congolais en fasse sienne et sache définitivement ou le Gouvernement nous conduit.

Honorable Président, chers collègues,

Le monde financier, le monde politique, les Etats, les entreprises, tous, font des montages financiers de diverses formes. Nous n'allons pas ici donner des cours sur les différentes transactions qui se font, mais allons relever certains faits pour permettre que ce montage puisse être garanti pour toutes les parties.

1. Pour nous permettre de comprendre et de répondre à nos bases, donnez nous, Messieurs du Gouvernement, exactement les noms des structures qui interviendront, ainsi que leurs actionnaires. Une confusion existe depuis le 22 Avril car à la bourse de HONG KONG, un autre document a circulé avec les noms d'autres actionnaires, dont Congo Mining et Gilbert KALAMBA détenant 20 et 12 % respectivement. Le conseil d'Administration de la GECAMINES a-t-elle donné ses avis favorables ? Le Ministre des TP signe pour la République. Pourquoi le ministre du Portefeuille et celui des Mines n'ont-ils pas apposés leurs signatures pour compte de la GECAMINES ?

Monsieur le Ministre,

Vous nous parlé maintenant de SICOMINES ; faites nous donc un schéma pour que, et vous et nous, comprenions exactement, car il me semble que vous restez encore dans des longues phrases sans schéma clair. Vous nous donnez la liste des infrastructures à construire, que de nous donner des explications sur le montage. C'eut été d'ailleurs du ressort des Ministres du Portefeuille, des Finances, de l'Economie, des Mines,...

2. Je note que la GECAMINES apporte deux Permis d'Exploitation (PE) dont les réserves en cuivre et cobalt sont certifiées. Plus de 6,8 millions de tonne de cuivre et 626 milles tonnes de cobalt.

Constat : si deux permis d'exploitation permettent de lever des fonds d'environ 3.5 milliard en 1^{er} phase, vous pouvez imaginer, Honorables, combien la GECAMINES, la MIBA, l' OKIMO, la COHYDRO et nos réserves de bois peuvent en garantie, nous ramener : 30 ou 50 fois plus.

Recommandation : c'est certes une 1^{ere} expérience pour notre Gouvernement bien que l'UNION MINIERE et toutes les sociétés à Chartes de la colonie le faisaient déjà.

Mais alors, pourquoi notre Gouvernement n'allouerait-il pas les 350 millions USD de « pas de porte » à la signature aux travaux de certification d'une partie de nos réserves ?

Le Gouvernement pourrait alors ensemble avec des institutions financières, des banques sérieuses, inscrire nos entreprises en bourse et acquérir des fonds nécessaires à la reconstruction. Nous serions capable de multiplier notre budget national par 5 ou 10 et à notre tour faire du crédit à certains pays.

3. Je note que 50 millions USD d'assistance financière seront affectés à la réhabilitation des équipements avec priorité de main d'œuvre et de fourniture aux entreprises chinoises. Etant donné que les équipements existant sont d'origine Européenne, les entreprises chinoises vont certainement les remplacer et créer alors une dépendance à leur technologie.

Je recommande que les appels d'offre ne tiennent pas compte de ces restrictions inscrites dans la « convention ».

4. Il est fait mention « d'Etudes de pré faisabilité et de faisabilité », préalable à la mise en œuvre de cette convention. Or, ni le Gouvernement Chinois, ni Congolais n'ont à notre connaissance, et ce après décision des conseils d'Administration des entreprises, avalisés ces études.

Cette convention ne serait dès lors qu'une convention de bonnes intentions.

5. Il est fait mention d'un « Groupement d'entreprises Chinoises » qui réaliseront les travaux d'infrastructure. Les Etudes de faisabilité seront également approuvées par les Gouvernements Congolais et Chinois.

Remarque : Je ne vois pas comment ces entreprises ont été pré qualifiées, ni si leurs offres ont été comparées à celles d'autres entreprises Congolaises ou Africaines.

Recommandation : Faire un appel d'offre par le Gouvernement qui devra déterminer le cahier des charges. Le Gouvernement est bénéficiaire des ouvrages, il doit en déterminer la qualité et les prix unitaires. Les fonds collectés auraient du d'ailleurs être versés dans les comptes du trésor. Monsieur le Ministre des finances pourrait alors à partir de 2009, nous présenter un budget de plus de 7 milliards USD.

6. Dans cette convention, je ne vois d'ailleurs pas le rôle direct du gouvernement, encore moins de celui des ministères du budget et finances. Ces fonds seront gérés par la J.V minière, Monsieur le Ministre, vous créez ainsi un gouvernement parallèle. Pourtant les Ministères du Budget, des Finances, la Banque Centrale existent. Des structures comme le BCECO dépendant du Gouvernement auraient pu être sollicités afin d'assurer des passations de marché suivant les règles en la matière.

Il est fait mention de garantie de remboursement par la R.D.C.

L' OGEDEP a-t-elle participé à ces négociations ?

Organe du Ministère des Finances, elle a la responsabilité de certifier les dettes pour autant que les mécanismes d'endettement soient conformes.

7. Nous notons avec satisfaction que la sous-traitance aux entreprises Congolaises se fera en priorité. Etant Président de la Commission de passation des marchés de la F.E.C, j'y veillerai, mais demande au Gouvernement de le manifester par des textes clairs, un arrêté ministériel par exemple. D'expérience, nous savons comment les fonds alloués par les partenaires sont en priorités alloués aux entreprises extérieures, celles que j'appelle « entreprises mallettes » qui viennent, gagnent et plient bagages. Elles ont toujours été très courtisées par nos Gouvernants.

Honorable Président, vous vous rappellerez que malgré nos appels dans ce sens, à BUTEMBO, SYNOHYDRO n'a pas répondu favorablement, lorsqu'il a gagné le marché de réfection sur le tronçon de BENi à NIANIA ; les anciens Ministres des TP peuvent témoigner de notre combat dans ce sens, mais de l'échec et du Gouvernement et de la FEC.

Mais aussi que déjà à l'époque en 2004-2005, je disais que cette très grande entreprise n'était pas venue faire seulement une route en terre et que le Gouvernement devrait lui solliciter le financement des infrastructures.

8. Il est fait mention du remboursement minier soit les investissements en équipements, en construction des usines et acquisitions de matériels.

Comment rembourser ce qui constitue le capital ?

On n'est pas loin de demander de rembourser les frais de fonctionnement et les charges de l'entreprise.

Je demande un éclaircissement.

9. Pendant la deuxième étape, 66 % du bénéfice serviront à rembourser le fond financier et 34 % à la rétribution des actionnaires, soit plus ou moins 1 milliard. Cela constitue un bon profit par rapport au capital de départ.

10. A la troisième période, tous les bénéfices seront repartis pour 34 % aux actionnaires SYNOHYDRO / CHINA RAIL WAY et GECAMINES (et la société filiale).

Si les remboursements auront été de 7,5 milliards + les intérêts, un rapide calcul nous permet de savoir que la valeur exportable est de plus de 50 milliards USD.

Pourquoi après avoir remboursé les investissements pour les projets miniers, soit les usines et autres équipements que les chinois apportent, faut-il encore leur octroyer 68 % des parts, et bénéfices, lorsque les produits restant constituent plutôt la valeur des réserves minières apportées par la GECAMINES.

Cette disposition est à revoir.

11. Pire, pendant la troisième période, au moment où l'Etat devrait recouvrer ses impôts et taxes, ceux-ci sont encore prélevés à la source pour financer des nouveaux travaux d'infrastructure. Ceci est contraire à la loi en vigueur sur les modalités de paiement des taxes de l'Etat et viole plusieurs autres dispositions.

12. Les termes « d'engagements » des entreprises Chinoises ne sont pas à la hauteur de celles demandées au Gouvernement de la R.D.C. Les entreprises chinoises devraient engager directement leurs valeurs financières en contreparties des lois de défiscalisation, des droits sur les P.E que de rester sur des vagues ternes tel « engagement ». On reconnaît la puissance financière de la CHINE, mais en Affaire, il n'y pas de cadeau dit-on. Quels sont les pénalités en cas de non respect par la partie Chinoise ?

CONCLUSION

Je ne rentrerai pas dans la polémique sur les choix des infrastructures à ce stade, mais beaucoup reste à dire, et ce, après modifications des termes de la présente « convention » en lecture ce jour à l'Assemblée nationale. Au lieu de faciliter la décentralisation par la mise en place des points d'entrée, le cas de la Province Orientale et de la future province de l'ITURI, le Gouvernement estime qu'il faut continuer de passer par KASINDI au lieu de ARU, MAHAGI ET KASENYI.

A. J'encourage le Gouvernement à affecter des fonds pour certifier ses réserves minières, pétrolières.

- B. J'encourage le Gouvernement à corriger l'approche et les mécanismes de demande de prêt à certains pays ou institutions financières, ou entreprises.
- C. J'encourage le Gouvernement, après avoir mieux maîtrisé les mécanismes financiers, à multiplier ces opérations en toute transparence et à recourir à une expertise nationale ou internationale plus expérimentée.
- D. La CHINE a une technologie et une main d'œuvre exemplaire. Faisons appel à celle-ci pour en tirer les meilleurs avantages. Faisons appel à l'Inde également, et devenons comme eux au niveau Africain.

Je vous remercie de votre attention.

BAMANISA JEAN SAIDI
DEPUTE NATIONAL